



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6159^e séance

Vendredi 10 juillet 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/335)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/335)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Doss à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2009/335.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alan Doss. Je lui donne maintenant la parole.

M. Doss : Il y a trois mois, j'ai présenté aux membres le vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2009/160) (*voir S/PV.6104*). Depuis lors, des progrès significatifs ont été réalisés dans les deux principaux processus engagés depuis le début de l'année, à savoir l'intégration des groupes armés congolais dans l'armée nationale et les opérations contre les groupes armés étrangers. Il faut reconnaître, cependant, que ces deux processus ont été également accompagnés par des conséquences humanitaires graves pour la population civile. Conformément à notre mandat, leur protection est au centre de nos préoccupations. La MONUC a donc renforcé ses efforts pour améliorer la protection des civils dans un conflit qui s'étend sur de vastes zones d'opération.

Nous travaillons étroitement avec le Gouvernement afin de résoudre les problèmes sérieux de logistique, de commandement, d'encadrement et de discipline des troupes engagées dans les opérations contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Ces problèmes sont à l'origine de beaucoup d'exactions contre les civils par les éléments de l'armée, et ils réduisent l'efficacité des opérations contre ces groupes armés étrangers. Mais le fait que ces opérations se déroulent de plus en plus dans des zones peu accessibles a augmenté de façon disproportionnée les besoins logistiques, non seulement de la MONUC, mais aussi des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), dont les moyens matériels et financiers sont très limités.

(l'orateur poursuit en anglais)

La communauté internationale a toujours plaidé en faveur d'une action destinée à démanteler les groupes armés qui opèrent dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Cette action est désormais en cours, mais son impact humanitaire suscite de manière compréhensible des préoccupations. Une série d'attaques de représailles menées par les FDLR et la LRA a entraîné de nouveaux déplacements de population et de graves violations des droits de l'homme par ces groupes armés, ainsi que par des éléments indisciplinés des FARDC, ce qui a suscité une

inquiétude croissante en République démocratique du Congo et au sein de la communauté internationale. Nous prenons ces préoccupations très au sérieux et nous y avons répondu avec le Gouvernement à différents niveaux. La MONUC a procédé en juin à une évaluation conjointe de l'opération Kimia II avec les FARDC, et le commandant de la force travaille de concert avec les commandants des FARDC pour régler les problèmes recensés au cours de cette évaluation.

Ces problèmes doivent être abordés dans le contexte des accords passés entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, qui ont mis fin à la rébellion menée par le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et ont conduit à la promesse de mener une action déterminée contre les FDLR. Tout en offrant des possibilités de voir cesser la violence cyclique dans les Kivus, ces faits nouveaux obligent le Gouvernement de la République démocratique du Congo à intégrer rapidement dans son armée un grand nombre de soldats sans formation et mal équipés et à lancer une campagne extraordinairement complexe pour tirer avantage des premiers acquis nés de l'opération conjointe que les Forces de défense rwandaises et les FARDC ont menée en février de cette année contre les FDLR. Sans cette continuité entre les opérations Umoja Wetu et Kimia II, les FDLR auraient été en mesure de se réorganiser et de réoccuper les zones dont elles avaient été chassées. Cela a été évité dans le Nord-Kivu. Dans le Sud-Kivu, les opérations viennent juste de commencer, mais déjà les FDLR ont été délogées de certains de leurs bastions traditionnels.

Élément clef de la stratégie pour régler la question des FDLR, nous nous sommes efforcés d'améliorer la protection des civils. La MONUC a établi 35 bases militaires dans le Nord-Kivu, un grand nombre étant situé dans des zones très reculées où se déroulent les opérations contre les FDLR. Ces bases ont permis de surveiller de près les opérations et d'intervenir rapidement dans un certain nombre de cas. Toutefois, déployer des effectifs dans un si grand nombre de bases veut aussi dire que nos ressources sont utilisées au maximum, et la force n'a qu'une capacité limitée d'envoyer des renforts significatifs dans de nouveaux foyers de tension. Cela nous force à faire des choix de plus en plus difficiles pour déterminer comment et où répondre à de nouvelles menaces. L'arrivée des nouveaux effectifs autorisés par la résolution 1843 (2008) contribuera à alléger cette pression. Certains de ces contingents serviront de force

de réserve pour permettre à la Mission de réagir à des crises multiples dans différents endroits.

Dans l'intervalle, nous avons renforcé notre brigade dans le Nord-Kivu en redéployant des unités de l'Ituri et du Katanga. À l'heure actuelle, les deux tiers de nos contingents se trouvent dans les Kivus. Vingt autres pour cent sont déployés dans la province Orientale, principalement dans les districts de l'Ituri, du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, où nous continuons à nous heurter à des problèmes en matière de sécurité en raison de la présence résiduelle de certains éléments des milices des Forces de résistance patriotiques en Ituri et de la LRA. Des soldats supplémentaires sont en ce moment redéployés de Kinshasa pour renforcer les opérations contre la LRA.

Plusieurs attaques ont eu lieu dans les deux districts du Uélé, avec de nouveaux enlèvements de civils, mais leur fréquence est moins élevée qu'il y a quelques mois. La MONUC a établi de nouvelles bases dans ces districts pour mieux appuyer les FARDC dans les opérations qu'elles mènent contre la LRA. Nous avons créé des mécanismes de coordination avec les acteurs humanitaires sur le terrain afin de faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide. Nous escortons les convois humanitaires sur certaines routes clés et nous sécurisons les zones de largage. Les FARDC ont porté leur présence dans la région à plus de 6 000 hommes. En s'appuyant sur les renseignements militaires fournis par l'Ouganda et sur les informations obtenues de sources locales, l'opération Rudia, c'est-à-dire l'opération menée contre la LRA, vise à réduire la menace que ce groupe représente pour les civils. L'objectif est de retrouver les derniers de ces rebelles ougandais avant qu'ils ne soient en mesure de reconstituer leurs forces en procédant à de nouveaux enlèvements.

J'avais déjà indiqué au Conseil que nous avons déployé des équipes conjointes de protection composées de personnel civil venant de différentes sections de la Mission. Ces équipes ont déjà mené, en tout, 30 missions de protection et d'évaluation, surtout dans le Nord-Kivu, mais pas uniquement. La coopération entre les civils et les militaires s'est considérablement renforcée avec l'aide de ces équipes, qui ont permis de mieux faire comprendre les dynamiques locales et ethniques qui contribuent à la violence. Malgré des capacités limitées en matière de logistique et de personnel, les équipes conjointes de protection ont joué un rôle clef pour anticiper et prévenir les attaques et renforcer les capacités

d'intervention rapide de la MONUC, ainsi que des FARDC.

Par ailleurs, la MONUC a également créé une cellule d'intervention rapide au sein de la Mission. Cette cellule suit systématiquement les opérations ainsi que leurs conséquences humanitaires. Elle analyse les schémas des attaques des FDLR et de la LRA, et suit les violations des droits de l'homme par des soldats des FARDC pour mieux déterminer quels sont les commandants ou les unités qui sont sources de problèmes et demander que des mesures disciplinaires soient prises. Cette surveillance permet également d'obtenir des informations sur les unités qui obtiennent de bons résultats afin de leur fournir un appui plus ciblé.

Dans l'ensemble, la coopération entre les FARDC et la MONUC s'est renforcée et les centres d'opérations conjoints fonctionnent assez bien à Goma et à Bukavu. Des centres de coordination conjoints ont été créés dans les trois zones opérationnelles dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Les FARDC s'emploient elles-mêmes à améliorer leur communication avec le public pour faire mieux comprendre dans les communautés locales la logique qui sous-tend les opérations.

Nous continuons de souligner l'importance cruciale de l'intégration de la protection des civils dans la planification des opérations aux niveaux stratégique et tactique. Ce fut d'ailleurs l'un des éléments essentiels de la réunion d'évaluation conjointe qui a eu lieu en juin avec la Ministre de la défense et le chef d'état-major des FARDC. Ils ont présenté une évaluation sincère des effets des représailles des FDLR, ainsi que des exactions commises par des soldats indisciplinés des FARDC, qu'ils ont reconnues. Certains des problèmes de discipline des FARDC sont le résultat de retards dans le versement de la solde. D'autres sont dus au fait que beaucoup d'ex-combattants intégrés aux FARDC – en particulier ceux venant des milices – continuent d'être loyaux à leurs anciens commandants. Cependant, je suis heureux de vous faire savoir que le Gouvernement et le commandement de l'armée ont pris des mesures pour renforcer la justice militaire, et que plusieurs soldats des FARDC accusés de crimes pendant les opérations en cours ont été jugés et condamnés.

Nous avons exigé que les commandants tristement célèbres au sein des FARDC soient renvoyés, y compris ceux qui figurent sur la liste que le

Conseil a présentée au Gouvernement lors de sa visite en République démocratique du Congo en mai. Je peux annoncer que le Président Kabila a donné des instructions pour qu'ils soient immédiatement relevés de leurs fonctions de commandement, et que le Ministre de la défense a demandé au procureur militaire de lancer des poursuites contre eux. Nous continuerons de plaider en ce sens, et nous avons dit très clairement que nous ne pouvons pas participer à des opérations, ou les appuyer, avec des unités qui ne respecteraient pas le droit international humanitaire ou qui sont fortement susceptibles de ne pas le respecter.

Un aspect particulièrement important de la protection des civils est la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Ce fléau a accompagné les conflits dans l'est de la République démocratique du Congo, mais nous avons également été les témoins de violence contre les femmes et les filles dans des provinces qui étaient paisibles depuis de nombreuses années. Le Gouvernement et les partenaires internationaux ont adopté une stratégie très complète que j'ai déjà mentionnée dans mon dernier exposé. Nous devons désormais veiller à ce que tous les acteurs pertinents la mettent en œuvre d'une manière décisive, notamment par le biais de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire. L'armée doit sanctionner les soldats qui ont été reconnus coupables de crimes impliquant des violences sexuelles et tenir les commandants responsables du comportement de leurs troupes. Le Président Kabila a annoncé une politique de tolérance zéro à cet égard et a chargé le Ministre de la défense de rencontrer personnellement tous les commandants sur le terrain pour insister sur la responsabilité personnelle qu'ils ont s'agissant du comportement de leurs troupes sur le terrain.

Je ne veux pas minimiser l'importance des problèmes auxquels les opérations Kimia II et Rudia II doivent faire face, mais nous ne devons pas oublier que de nombreux soldats des FARDC mènent des opérations compliquées dans des conditions particulièrement difficiles, souvent avec un appui minimal et une détermination remarquable. Plus de 50 soldats ont perdu la vie dans la campagne contre les FDLR, et plus de 30 ont été gravement blessés.

Il est trop tôt pour faire une évaluation définitive des opérations en cours contre les groupes armés, mais nous pouvons commencer à tirer quelques conclusions. L'opération Iron Stone et la longue lutte pour démanteler les groupes armés qui subsistent dans le sud de l'Ituri semblent entrer dans la dernière ligne

droite. L'Ituri, qui a été la zone où il y avait le plus de troubles entre 2003 et 2005, lorsque des millions de personnes sont mortes et 2 millions de personnes ont été déplacées, est aujourd'hui dans l'ensemble très calme. Les milices qui subsistent dans le sud de l'Ituri représentent une forme de banditisme localisé plutôt qu'un réel défi à l'autorité de l'État. Nous espérons que la pression militaire accompagnée par un dialogue communautaire permettront de résoudre ce problème une fois pour toutes.

Dans le Nord-Kivu, les FDLR ont été réduites à des poches isolées dans les territoires du Rutshuru et du Masisi, mais un nombre important de combattants sont toujours présents dans les territoires du Walikale et du Lubero où il y a eu une série d'attaques particulièrement brutales à Kanabayonga et dans les villages alentours. Les opérations dans ces zones ont été rendues encore plus compliquées par la présence de réseaux commerciaux illégaux auxquels participeraient des éléments des FARDC et leurs familles. Certains éléments des FARDC ont procédé à des exactions dans ces communautés et les populations locales font par conséquent peu confiance aux nouvelles brigades intégrées.

Une pression militaire ciblée, accompagnée par de plus amples efforts pour susciter de nouvelles défections parmi les officiers des FDLR, est nécessaire pour réduire les capacités des FDLR et atténuer la menace qu'elles représentent pour les populations civiles. Nous sommes actuellement en train de revoir notre approche du processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement pour susciter de nouvelles défections, notamment parmi les jeunes soldats qui n'ont pas pris part au génocide. En tout, presque 10 000 Rwandais, dont 1 206 combattants, ont été rapatriés depuis janvier 2009. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport à l'année 2008 au cours de laquelle, en tout, 1 300 combattants des FDLR et leurs familles ont été rapatriés par la MONUC.

Dans le Sud-Kivu, les FARDC ont déployé jusqu'à 24 000 soldats dans les zones où on leur avait indiqué une présence des FDLR. Des opérations de bouclage et de fouille, ainsi que des actions offensives ont commencé en juin dans les territoires de Kalehe et de Shabunda. Pendant la phase de déploiement de Kimia II, les FDLR ont cependant lancé des attaques de représailles contre des civils et mené des raids contre les positions défensives des FARDC. Dans certaines zones, des unités composées d'anciens

éléments des CNDP ont été délibérément attaqués et certaines de ces unités se sont trouvées prises dans des conflits locaux avec des connotations ethniques regrettables. Ceci tend à affaiblir la cohésion des troupes des FARDC dans ces zones, et certains ex-combattants maï maï ont quitté l'armée et réactivé des milices de protection des communautés.

Les FDLR essaient apparemment d'entamer la loyauté des FARDC et cherchent de nouvelles alliances avec les groupes armés locaux qui subsistent ou qui refont surface. Elles exploitent le fait que de nombreux commandants de l'opération Kimia II sont des ex-officiers des CNDP, dont certains ont commis de graves violations des droits de l'homme dans le Sud-Kivu et, par conséquent, les populations locales s'en méfient. Il s'agit là d'une menace non seulement pour l'opération Kimia II, mais également pour l'ensemble du processus d'intégration. Il serait donc souhaitable que les FARDC effectuent une rotation de ces commandants et de ces troupes dans des zones où les populations locales seront moins à même de les associer avec des événements passés.

Tous ces faits nouveaux montrent bien les défis auxquels l'opération Kimia II doit faire face dans le Sud-Kivu, qui sera déterminante dans la campagne contre les FDLR. La plupart des combattants des FDLR sont présents dans sept des huit territoires du Sud-Kivu. Le démantèlement des FDLR exigera une approche multidimensionnelle faite d'un mélange de pressions militaires soutenues et de plus amples efforts et des mesures d'incitation pour encourager les jeunes soldats des FDLR à se rendre ou à désertir.

Une action plus déterminée contre les dirigeants des FDLR en exil est également, pour nous, indispensable. Comme les membres l'ont vu dans le dernier rapport du Groupe d'experts qui surveille l'application de l'embargo sur les armes (voir S/2008/832), ces dirigeants qui mènent leurs activités depuis l'étranger continuent de maintenir des contacts avec les commandants sur le terrain. Des déserteurs des FDLR nous ont informés qu'ils participent à la planification des opérations. La MONUC examine actuellement diverses options juridiques pour que les États Membres poursuivent en justice ces dirigeants pour les actes illicites qu'ils ont commis en République démocratique du Congo. Bien que les FDLR n'aient pas lancé d'attaques sérieuses contre le Rwanda depuis plusieurs années, elles continuent de commettre des exactions à grande échelle contre les civils congolais.

Plusieurs commandants de la LRA ont été capturés ou tués depuis le début de l'opération Rudia. Les bases de la LRA dans le parc national de Caramba ont été détruites, et leur structure d'appui logistique a été perturbée. D'après les chiffres des FARDC, à la fin juin, 109 combattants de la LRA ont été tués et 115 ont été arrêtés.

S'il est vrai que ces progrès sont importants, il faudra cependant un certain temps avant que la menace de la LRA soit complètement neutralisée. Nous sommes particulièrement préoccupés par le destin de centaines d'enfants et de jeunes hommes et femmes qui ont été enlevés par la LRA, non seulement en République démocratique du Congo, mais également en République centrafricaine et dans le Sud-Soudan depuis la fin de l'année dernière.

Selon les informations fournies par les évadés, la LRA forme certains d'entre eux au combat et en vue de grossir ses rangs. La LRA a également élargi sa présence à une zone étendue allant de l'Ituri à la République centrafricaine et au Sud-Soudan. Dans certaines régions, cela a provoqué l'émergence de groupes locaux d'autodéfense apparentés aux groupes maï maï des Kivus. La LRA reste donc un défi important en matière de sécurité, qui exige l'engagement constant de tous les gouvernements et des missions de l'ONU dans la sous-région, si nous voulons contenir et neutraliser ce groupe.

Nous nous félicitons donc de l'initiative prise par les chefs d'état-major de la défense ougandais et congolais d'inviter leurs homologues centrafricains ainsi que la MONUC et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à des consultations régulières concernant l'opération Rudia. La MONUC a établi des contacts officiels avec la MINUS et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) en vue d'échanger régulièrement des informations sur les activités de la LRA.

Nous avons également renforcé notre présence dans les zones où sévit la LRA, et nous continuons de le faire. Toutefois, l'efficacité des opérations militaires serait décuplée si nous avions accès à des renseignements plus complets en ce qui concerne ces groupes armés. Nous invitons les États Membres à partager ces renseignements avec nous.

La mise en œuvre des accords du 23 mars entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés des Kivus avance

lentement mais sûrement. Le Gouvernement a promulgué la loi d'amnistie, un premier groupe de prisonniers civils liés au CNDP a été libéré, et le CNDP a été agrégé en tant que parti politique. La MONUC a évalué le nombre de blessés au combat du CNDP et a fourni une aide d'urgence à certains d'entre eux. L'intégration militaire du CNDP, de la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO) et des milices maï maï continue d'être ralentie par des retards dans le paiement des salaires et des difficultés éprouvées à rationaliser la structure de commandement; certains des groupes armés se plaignent de traitements inégaux. Nous allons continuer de travailler étroitement avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'ancien Président Obasanjo, pour faciliter la mise en œuvre des autres dispositions des accords du 23 mars.

Si nous appuyons le processus actuel d'intégration de l'armée, je voudrais souligner une fois encore l'importance cruciale que revêt la réforme globale du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'agrément des forces de sécurité. Le Gouvernement a publié un nouveau projet de réforme de l'armée cette année, et présenté une proposition révisée enrichie de commentaires et de recommandations des partenaires internationaux. Le plan révisé a été approuvé par le Conseil supérieur de la défense et présenté au parlement. Le Ministre de la défense m'a informé qu'il allait bientôt convoquer une réunion avec les partenaires internationaux pour débattre de la meilleure manière de faire avancer la réforme militaire. Je suis pour ma part convaincu qu'un consortium des volontaires sera un outil essentiel pour aider le Gouvernement à mener à bien le processus de réforme qui, bien sûr, durera longtemps après le retrait de la MONUC elle-même.

Dans le même temps, j'ai fait parvenir au Ministre de la défense une série de propositions de mesures immédiates à prendre afin de consolider l'intégration des groupes armés dans les Kivus. Nous sommes cependant défavorables à l'intégration de toute milice supplémentaire à des FARDC qui disposent déjà d'effectifs pléthoriques. Je pense que nous sommes arrivés à un niveau de saturation. Le Gouvernement ne peut se permettre d'intégrer avec succès un grand nombre de nouveaux ex-combattants, qui amènera inévitablement de nouvelles demandes d'intégration d'autres groupes qui apparaissent du fait de l'intégration des précédents.

Le chef d'état-major des FARDC nous a informés que, sur ordre du Président Kabila, il enverra deux brigades en formation auprès de la MONUC dans nos centres de Luberizi et de Nyaleke, à partir d'octobre. Un troisième centre de formation pour une brigade supplémentaire doit ouvrir près de Kindu en janvier 2010. Deux autres brigades pourraient commencer le cycle de formation en mai 2010.

Je remercie le Gouvernement tanzanien d'avoir accepté de déployer 200 formateurs militaires qui doivent rejoindre la MONUC; ils proposeront des cours de formation de six mois aux FARDC. L'armée congolaise a donc pour objectif de former 15 bataillons avec l'aide de la MONUC d'ici fin octobre 2010, ce qui, je l'espère, facilitera grandement le déroulement du processus d'intégration. Si l'on peut réaliser cette intégration, et si bien sûr certains autres progrès sont réalisés, cela faciliterait le retrait progressif des forces de la MONUC, étant donné que les FARDC seraient en mesure de prendre le relais de nombreuses fonctions actuellement assurées par la MONUC dans le domaine de la sécurité.

Nous encourageons également le Gouvernement à présenter au Parlement, sans plus attendre, la loi-cadre sur la réforme du secteur de la police, sans laquelle la réforme en cours de la police ne pourra pas continuer de progresser. Des réformes sont également nécessaires de toute urgence dans les secteurs de la justice et du système pénitentiaire, en particulier afin d'améliorer les conditions carcérales qui sont en général déplorables.

Le Premier Ministre a présenté officiellement le plan de stabilisation pour l'est du pays aux partenaires internationaux, le 9 juin à Kinshasa, et nous attendons la publication d'un décret présidentiel portant création d'un comité directeur et de mécanismes de coordination provinciaux, qui intégreront les structures précédentes du programme Amani. Le plan fait fond sur le travail déjà effectué par la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et l'intègre à ses travaux. Le Conseil nous a demandé d'élaborer ce plan qui est le résultat d'un exercice important de planification conjointe intégrant des ministères du Gouvernement, des organismes internationaux et des partenaires bilatéraux.

Le plan est un outil important pour permettre au Gouvernement de mobiliser les fonds indispensables afin de renforcer la sécurité, d'élargir l'administration de l'État et de créer des emplois dans les zones les plus

touchées par les conflits passés ou en cours. Il a été évalué à 1,2 milliard de dollars, dont 400 millions ont déjà été mis à disposition par l'intermédiaire de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et du plan d'action humanitaire. L'apport de ressources supplémentaires sera possible dès que nos partenaires internationaux verront les premiers résultats de la mise en œuvre des programmes existants. Ceci est extrêmement important alors même que le Gouvernement est confronté à de graves contraintes budgétaires, et nous espérons que cette occasion ne sera pas perdue.

Je suis heureux d'annoncer que plusieurs aspects de la Stratégie de stabilisation se trouvent déjà à un stade avancé de mise en œuvre, notamment les travaux de remise en état de six axes prioritaires dans les Kivus et l'Ituri; la formation et le déploiement de personnels de police, y compris la police de proximité demandée par le CNDP, et la branche judiciaire ainsi que les préparatifs pour le retour des personnes déplacées et des réfugiés, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les donateurs et les partenaires qui contribuent au plan de stabilisation et au plan d'action humanitaire.

Malheureusement, pour l'ensemble du pays, la situation économique reste très difficile. Plusieurs partenaires, notamment le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne ont apporté une aide d'urgence à la République démocratique du Congo afin de l'aider à surmonter la crise financière actuelle. Néanmoins, afin de tirer au mieux profit de cet appui, le Gouvernement doit prendre des mesures décisives pour améliorer la gestion des finances publiques et remédier au manque de transparence et de responsabilisation, qui ont entravé le relèvement socioéconomique. Dans son allocution prononcée cette année le jour anniversaire de l'Indépendance, le Président Kabila a critiqué ouvertement la corruption et la mauvaise gestion et a fait part de sa nouvelle détermination de surmonter ces obstacles importants qui freinent le développement du pays et la mise en œuvre de son programme de réforme.

La Commission électorale indépendante a commencé la révision des listes électorales comme prévu, le 7 juin à Kinshasa. Cet événement a entraîné une mobilisation importante des principaux partis politiques, dont au moins un qui avait boycotté les processus électoraux de 2005 et de 2006. En dépit de

cet élan soutenu, les autorités nationales n'ont pas encore fourni à la Commission de liste officielle des circonscriptions, ce qui remet en question le lancement en temps voulu de la phase de révision des listes électorales dans le reste du pays, qui doit normalement commencer en août.

La Commission électorale et la MONUC étudient en ce moment les différentes options administratives acceptables d'un point de vue politique pour obtenir des délimitations territoriales provisoires afin de faire avancer les choses en attendant l'adoption de la loi par le parlement. Nous savons toutefois que dans certaines provinces, la délimitation territoriale est une question politique sensible et a déjà suscité des tensions locales. La MONUC continue de suivre l'évolution de la situation, tant au niveau national que provincial.

Si l'adoption retardée de la législation d'habilitation est regrettable, elle ne signifie cependant pas que les élections locales ne pourront pas avoir lieu au début de l'année prochaine. Toutefois, le calendrier devient serré, ce qui rend de plus en plus hypothétique la disponibilité de l'appui logistique nécessaire en temps voulu.

Afin d'aider le Gouvernement à lutter contre l'exploitation illégale et l'exportation des ressources naturelles, la MONUC a formé des personnels militaires et civils pour effectuer les tâches prévues par la résolution 1856 (2008). La MONUC continue de fournir un appui considérable au Groupe d'experts contrôlant l'embargo sur les armes, dans le cadre du mandat qui lui a été attribué par le Conseil, et la Mission a participé à plusieurs ateliers avec des partenaires bilatéraux afin d'examiner des options de lutte contre l'exploitation illégale.

La MONUC a également renforcé son déploiement et ses patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des parcs nationaux Kahusi Biega et Virunga dans les Kivus, où le braconnage, la production illégale de charbon de bois ainsi que la présence d'éléments armés, menacent ces sanctuaires du patrimoine mondial. Les FDLR sont les principaux coupables, mais il est évident que le commerce lucratif du charbon de bois bénéficie également de la complicité d'éléments des FARDC et des autorités locales dans les Kivus. Il faut également noter que le Rwanda importe une grande partie de ce charbon de bois.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Bangladesh, à l'Égypte, à la Jordanie et à la Tanzanie, qui sont sur

le point de déployer des contingents supplémentaires et du personnel de police autorisés dans de précédentes résolutions, y compris des forces spéciales et un contingent de 200 formateurs militaires. Je remercie également la Belgique d'avoir fourni un appareil militaire de transport C-130 et l'Uruguay d'avoir mis à disposition deux hélicoptères militaires.

Nous attendons impatiemment de voir arriver les contingents supplémentaires et la police, mais il demeure nécessaire pour les contingents d'avoir les moyens de logistique, de communication et d'aviation suffisants pour assurer l'efficacité de leur mission. Je réitère donc notre demande en vue d'obtenir 16 hélicoptères militaires supplémentaires et un appareil de transport C-130 additionnel. Je voudrais également souligner encore une fois le fait que posséder des technologies en matière de signaux et d'imagerie permettant de localiser les chefs de la LRA et des FDLR et de leurs forces nous seraient très utiles.

Lors de la visite du Conseil en République démocratique du Congo, en mai, j'ai fait un exposé détaillé sur la reconfiguration prévue de la MONUC, tel que demandé par le Conseil. Celui-ci est par conséquent conscient que la Mission se prépare à une transition graduelle dans la partie occidentale du pays, en application de la résolution 1856 (2008). Une équipe d'évaluation comprenant le Gouvernement, la MONUC et l'équipe de pays des Nations Unies a visité la province de Bandundu, le mois dernier. Des équipes similaires effectueront des évaluations dans les autres provinces de manière à nous permettre, d'ici le mois de septembre, de fournir des plans et recommandations pour la reconfiguration et le transfert, le cas échéant. La tâche ne sera ni simple ni facile. N'oublions pas que l'équipe de pays et les autres partenaires ne sont pas non plus très représentés dans nombre de provinces occidentales.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, nous allons élaborer, de concert avec l'équipe de pays, un cadre stratégique intégré définissant les intérêts communs pour l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, afin d'avoir une vision et une approche cohérentes de la transition et au-delà. Ce cadre détaillera le transfert progressif des tâches de la MONUC dans la partie occidentale du pays sur la base des recommandations dont je viens de parler. J'espère que le résultat de l'exercice de reconfiguration se reflétera pleinement dans ce cadre.

(l'orateur reprend en français)

Nous sommes arrivés à une étape critique dans notre appui aux efforts simultanés du Gouvernement de la RDC d'intégrer les groupes armés congolais et de neutraliser la menace des groupes étrangers. Nous sommes très conscients de l'enjeu. Face aux nouvelles violences contre les civiles, particulièrement les violences sexuelles, nous sommes obligés de réajuster notre stratégie et de faire tous les efforts possibles afin de renforcer nos dispositifs de protection des civils. Pour ce faire, j'ai convenu avec le Gouvernement de faire une deuxième réévaluation de l'opération Kimia dès mon retour en RDC.

Cependant, il est essentiel de ne pas perdre de vue notre objectif, qui est de neutraliser une fois pour toute la menace des groupes armés qui déstabilisent l'est de la RDC et qui ont causé d'innombrables souffrances aux populations des Kivus et de la Province orientale. Reculer à mi-chemin pourra entraîner des conséquences néfastes, tant au niveau des provinces concernées qu'au niveau régional, où les groupes armés étrangers ont été un facteur majeur de tension, voire de déstabilisation.

Nous devons conjuguer nos efforts afin de terminer cette tâche, dans le cadre d'une stratégie globale et cohérente qui utilise tous les moyens disponibles : militaires, diplomatiques, juridiques, socio-économiques et politiques. La MONUC joue une part importante dans cette stratégie, en appui au Gouvernement, mais sans le soutien matériel, politique et diplomatique du Conseil, nous ne pourrions réussir. Le Gouvernement de la RDC et la MONUC comptent sur son soutien pour nous accompagner pendant les semaines et les mois à venir, afin de rétablir une paix durable à l'est du pays et dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Alan Doss pour son exposé.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.